

I BUT DU COURS

La religion chrétienne, en tant que religion révélée par le Christ, se présente elle-même comme la source d'une connaissance déterminante pour l'être humain. Ce cours est dédié à la lecture et à la discussion de deux œuvres fondatrices du christianisme : la Bible et *Les Confessions* de saint Augustin. Le but visé par ce cours est de se familiariser avec ces œuvres religieuses marquantes afin de comprendre la spécificité du savoir qu'elles véhiculent. Pour atteindre cet objectif, ce cours propose, en plus de la lecture de la Bible et des *Confessions*, d'analyser, à l'aide de ces deux œuvres, l'impact du christianisme sur les arts au Moyen-Âge et à la Renaissance.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- Acquérir une solide culture générale par le plaisir de la lecture.
- Faire l'expérience du savoir véhiculé dans **les œuvres qui ont marqué la tradition judéo-chrétienne en Occident** et d'en comprendre la spécificité.
- Mettre en relation les œuvres étudiées avec des œuvres artistiques (en peinture, musique, architecture) des époques médiévale et de la Renaissance.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- Développer l'art de la lecture et de la discussion.
- Développer sa propre autonomie vis-à-vis de la lecture des grandes œuvres.
- Favoriser les capacités de synthèse et de communications orale et écrite.

III CONTENU

L'étudiant devra lire une sélection du *Nouveau* et de l'*Ancien Testament* de la Bible, ainsi qu'une sélection des *Confessions* de saint Augustin. Ce cours comportera également un volet qui permettra d'apprécier l'influence du christianisme dans divers domaines de l'art dont la peinture et l'architecture.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

La lecture des grandes œuvres est le moyen par lequel l'étudiant développera un jugement autonome et instruit. Ce sont les livres qui enseignent, et tous dans ce cours, étudiants comme enseignant, participent à l'effort de s'en approprier l'enseignement. À chaque séance, l'étudiant sera donc invité à partager les fruits de sa lecture et à la comparer à celle de ses pairs. Pour ce faire, diverses activités d'apprentissage (réflexions hebdomadaires, exposé oral, travail long) seront proposées afin de rendre fécond le contact avec l'œuvre.

Toutes ces stratégies pédagogiques ne visent qu'un seul objectif : enrichir la mise en commun de l'expérience d'apprentissage d'une œuvre.

V LECTURES

Œuvres choisies :

- *Bible de Jérusalem*, Édition du Cerf, 1998, ISBN : 2-89420-144-3
- saint Augustin, *Confessions*, Édition du Seuil

Échéancier des lectures

Semaine	Lecture	Semaine	Lecture
Semaine 1	<i>Genèse</i>	Semaine 9	Semaine de lecture
Semaine 2	<i>Genèse (suite)</i>	Semaine 10	<i>Actes</i>
Semaine 3	<i>Exode</i>	Semaine 11	<i>Romains</i>
Semaine 4	<i>Samuel et Rois (sélection)</i>	Semaine 12	<i>Confessions, 1 à 4</i>
Semaine 5	<i>Psaumes (sélection)</i>	Semaine 13	<i>Confessions, 5 à 7</i>
Semaine 6	<i>Job</i>	Semaine 14	<i>Confessions, 8 à 10</i>
Semaine 7	<i>Matthieu</i>	Semaine 15	<i>Confessions, 11 à 13</i>
Semaine 8	<i>Jean</i>		

VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

Les évaluations

- Réflexions hebdomadaires valant pour 25% de la note finale.
- Un exposé oral interactif valant pour 25% de la note finale.
- Deux travaux courts valant chacun pour 25% de la note finale (50%).

Les critères d'évaluation

Les réflexions hebdomadaires sont le moyen grâce auquel l'enseignant s'assure que les étudiants font l'effort d'une lecture attentive pour chacune des séances. Il s'agit de répondre à l'une des questions proposées dans le Guide de lecture distribué aux étudiants en début de session. L'étudiant devra remettre une réflexion hebdomadaire avant chaque séance sauf pour les séances où il remettra un travail court ou fera un exposé. Chaque réflexion devra compter de une à deux pages (300-600 mots). Les réflexions hebdomadaires seront évaluées en fonction de l'effort mis à la compréhension de l'œuvre et de la clarté de présentation.

L'exposé oral interactif permet à l'étudiant de lancer et de prendre en charge la discussion lors d'une séance. L'étudiant devra choisir un ou quelques thèmes parmi ceux suggérés par l'enseignant et présenter son analyse de celui-ci ou de ceux-ci en classe. L'exposé oral sera évalué en fonction de la compréhension globale du texte à l'étude, du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées et de l'effort personnel de réflexion. Seul l'exposé oral pourra se faire en équipe de deux ou individuellement, toutes les autres évaluations étant individuelles. S'il est fait individuellement, l'exposé oral devra durer entre 10 et 15 minutes ; s'il est fait en équipe de deux, il devra durer entre 15 et 20 minutes. L'horaire des exposés oraux sera déterminé lors de la première semaine de cours.

Chaque travail court portera sur la lecture assignée pour une séance particulière. L'étudiant devra choisir un thème parmi ceux suggérés par l'enseignant et remettre son travail écrit au début de la séance en question. L'objectif principal de ce travail est d'approfondir un thème de la lecture obligatoire de la semaine. Le travail court, de 5 à 7 pages en Times 12 points et à interligne 1,5, sera évalué en fonction de la compréhension globale du texte à l'étude, du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées, de l'effort personnel de réflexion et de la qualité de la langue. L'enseignant n'acceptera aucun travail reçu après le début de la séance. Le premier travail court devra être remis dans l'une des séances avant la semaine de lecture (semaines 2 à 8) et le second travail court devra être remis dans l'une des séances après la semaine de lecture (semaines 10 à 15). L'horaire des travaux courts sera déterminé lors de la première semaine de cours.

VII ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

La notation pour les travaux se fait selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie, qui est la suivante :

A+ (95 % - 100 %)	A (90 % - 94 %)	A- (85 % - 89 %)
B+ (80 % - 84 %)	B (76 % - 79 %)	B- (72 % - 75 %)
C+ (68 % - 71 %)	C (64 % - 67 %)	C- (60 % - 63 %)
D+ (55 % - 59 %)	D (50 % - 54 %)	E (-49 %)

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie :

<http://www.fp.ulaval.ca/fileadmin/philo/documents/formation/information-documentation/guides-politiques/politique-francais.pdf>).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale.

Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII ETUDIANT AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

IX UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones intelligents, tablettes numériques, enregistreurs, ordinateurs reliés à Internet, etc.) est interdite pendant les cours.